



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Construction de la station d'épuration des eaux usées - Marché de
maîtrise d'oeuvre - Désignation des candidats admis à concourir**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 28 Octobre 1996, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la station d'épuration. Il s'agit d'un concours d'architecture et d'ingénierie en application de l'article 314 ter du Code des Marchés Publics.

Les candidatures reçues ont été analysées par le jury spécialement constitué (délibération du Conseil Municipal du 17 Janvier 1997). Son rapport est joint à la présente délibération.

Il revient au Conseil Municipal d'arrêter la liste des candidats admis à participer au concours, sachant que le règlement de consultation en a fixé le nombre maximum à quatre.

Les projets des candidats retenus seront examinés par le jury, qui rendra un avis. Le Conseil Municipal sera ensuite appelé à se prononcer sur le lauréat du concours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Au vu de l'avis du jury en date du 9 Avril 1997

- Arrêter comme suit la liste des candidats admis à concourir

- 1- Groupement MERLIN - BOURGOIS - J. ROUYER - P. LEBER
- 2- Groupement SAUNIER - TECHNA - ARCHITECTES ASSOCIES - BOSC et PIGOT
- 3- Groupement SOGELERG SOGREAH - PRAUD - H. BAUDOUIN - Y. BUREAU
- 4- Groupement IRH - L. CHRETIEN - OUEST AMENAGEMENT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD